

# PV DE LA REUNION DU 7 AVRIL 2023

Présents : Mmes Tabareau, Collet, Savatier, Leroux, Moulut

Mrs Meunier, Maillet, Gouriou, Renault, Marquenet, Vérité

Secrétaire de séance : Mmes Savatier et Moulut

Le maire fait lecture du dernier PV de la réunion du 17 MARS 2023

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

## 01 - Délibération sur indemnités du 3<sup>ème</sup> adjoint

La trésorerie nous ayant informé d'une erreur sur l'indice brut fixé erroné pour l'indemnité du 3<sup>ème</sup> adjoint, celui-ci doit être révisé et basé sur l'indice brut terminal de la fonction publique qui est de 1027

Accepté à l'unanimité

## 02 - Révision délibération des subventions pour les associations

Cette association ayant été oublié lors de l'attribution des subventions au précédent conseil municipal, il est demandé au conseil de verser une subvention de 200€ à l'association de la confrérie des chevaliers du Prieuré de Villedieu le château

Accepté à l'unanimité.

## 03 - Approbation du taux annuelle de fongibilité des crédits

La fongibilité des crédits équivaut aux dépenses imprévues de l'ancienne nomenclature.

Il nous est proposé d'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre en chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement et de 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

Accepté à l'unanimité.

## 04 - Vote des taux d'imposition 2023

Mr le Maire rappelle au conseil que le taux d'imposition 2022 est soumis à l'approbation du conseil municipal

Il propose au conseil de maintenir les précédents taux votés comme suit :

- TFNB : 47%
- TFB : 44.31%
- TH résidences secondaires : 11.11%
- Taxe logements vacants : 12.5% la 1<sup>ère</sup> année et 25% à partir de la 2<sup>ème</sup> année

Adopté à l'unanimité

#### 05 - Délibération sur les créances douteuses.

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R 2321-2 du code des collectivités territoriales. Ce code oblige de prévoir les dotations aux provisions pour créances douteuses. La provision proposée par le comptable public est égal à 15%.

Le maire propose au conseil :

- D'accepter le principe de création de provision pour créances douteuses de 15%
- De voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette ligne budgétaire (au 6815)
- D'autoriser le Maire ou sa première adjointe à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

Adopté à l'unanimité.

#### 06 - Approbation du compte de gestion communal budget principal 2022

Alain Vérité présente au conseil le compte de gestion établi par le trésorier de Vendôme, qu'il a visé et vérifié. Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures.

Le compte de gestion est soumis à l'approbation du conseil municipal, en même temps que le compte administratif pour les montants :

557670,82€ pour la section investissement  
398247,84€ pour la section fonctionnement

Il est observé que le legs de la succession TOQUE et le prix de vente du Moulin de la succession sont inclus dans les montants susvisés.

Une demande est en cours auprès de la trésorerie afin de pouvoir créer un budget annexe des sommes provenant de la succession afin que le budget de la commune soit plus parlant.

Adopté à l'unanimité.

#### 07 - Approbation du compte administratif communal budget principal 2022

Il vous est proposé de voter le compte administratif de l'exercice 2022

### Investissement

Dépenses	Prévu	862 088,91
	Réalisé	377 709,03
	Reste à réaliser	227 291,19

Recettes	Prévu	1 032 827,43
	Réalisé	935 379,85
	Reste à réaliser	62 740,00

### Fonctionnement

Dépenses	Prévu	663.130,28
	Réalisé	544.346,40
	Reste à réaliser	0,00

Recettes	Prévu	663.130,28
	Réalisé	942.594,24
	Reste à réaliser	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	557 670,82
Fonctionnement :	398 247,84
Résultat global :	955 918,66

Monsieur le maire sort de la salle de conseil.

Adopté à 10 voix

### 08 - Affectation du résultat communal budget principal 2023

Le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	135 170,86
Un excédent reporté de	260 718,46
Une intégration du CCAS de	2 358,52

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	398 247,84
Un excédent d'investissement	571 118,94
Un déficit reporté de	13 448,12
Un déficit des restes à réaliser	164 551,19
Soit un excédent de fonctionnement de	393 119,63

On vous propose d'affecter le résultat de l'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31 /12/2022 : excédent	398 247,84
Affectation complémentaire en réserve	0,00
Résultat reporté en fonctionnement	398 247,84

-----

Résultat d'investissement reporté : excédent : 557 670,82

Adopté à l'unanimité.

#### 09 - Vote du budget primitif communal budget principal 2023

Vote du budget primitif de l'exercice 2023

##### Investissement

Dépenses	863.784,06
Recettes	1.028.335,25

##### Fonctionnement

Dépenses	816.758,64
Recettes	816.758,64

Pour rappel, total budget :

##### Investissement

Dépenses :	1 091 075,25 (dont 227 291,19 de RAR)
Recettes :	1 091 075,25 (dont 62740 de RAR)

##### Fonctionnement

Dépenses :	816 758,64 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	816 758,64 (dont 0,00 de RAR)

Adopté à l'unanimité

#### Questions diverses :

Mr Marquenet fait un retour sur la réunion du syndicat mixte.

Mr Gueguen est venu cet après-midi pour une façade d'un particulier.

Nous avons deux demandes de location pour le l'ancien local de Didier Lespagnol.

Mme Deplainval référente de la mission du patrimoine, est venue nous informer sur les possibilités de financer les travaux de rénovation et d'entretien du Prieuré, il a été abordé les possibilités de bénéficier des soutiens financiers de l'association « Stéphane Bern ».

Séance levée à 21H30